

## Toilettes sèches Ecodomeo Conformes à la législation (arrêté du 7 septembre 2009)

Extrait de l'arrêté du 7 septembre 2009 concernant les toilettes sèches :

9 octobre 2009

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 2 sur 97

### Section 5

#### Cas particulier des toilettes sèches

**Art. 17.** – Par dérogation à l'article 3, les toilettes dites sèches (sans apport d'eau de dilution ou de transport) sont autorisées, à la condition qu'elles ne génèrent aucune nuisance pour le voisinage ni rejet liquide en dehors de la parcelle, ni pollution des eaux superficielles ou souterraines.

Les toilettes sèches sont mises en œuvre :

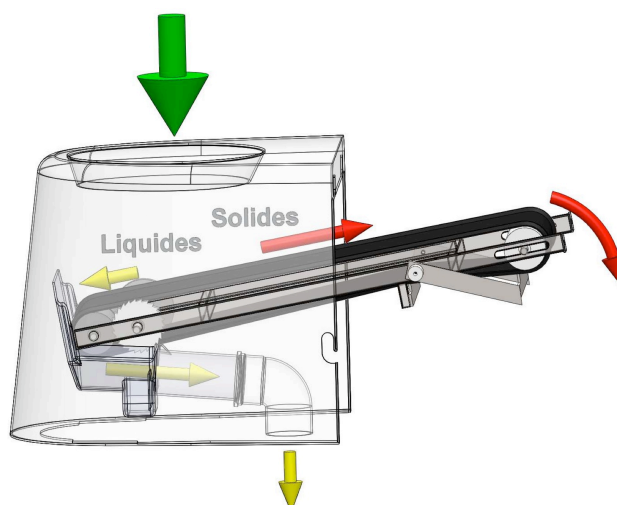
- soit pour traiter en commun les urines et les fèces. Dans ce cas, ils sont mélangés à un matériau organique pour produire un compost ;
- soit pour traiter les fèces par séchage. Dans ce cas, les urines doivent rejoindre la filière de traitement prévue pour les eaux ménagères, conforme aux dispositions des articles 6 et 7.

Les toilettes sèches sont composées d'une cuve étanche recevant les fèces ou les urines. La cuve est régulièrement vidée sur une aire étanche conçue de façon à éviter tout écoulement et à l'abri des intempéries.

Les sous-produits issus de l'utilisation de toilettes sèches doivent être valorisés sur la parcelle et ne générer aucune nuisance pour le voisinage, ni pollution.

### 1- type de toilettes

Les toilettes sèches Ecodomeo sont des toilettes à séparation des urines et des fèces.



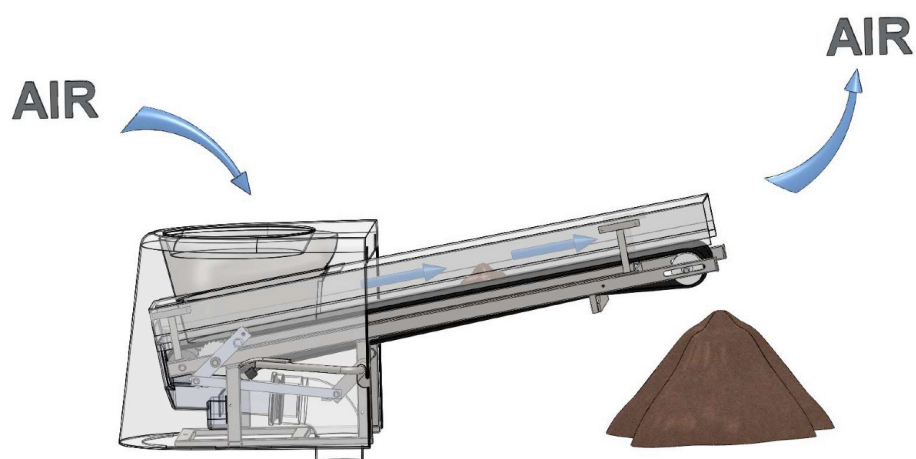
Les urines rejoignent les eaux usées de la maison puis la filière de traitement des eaux ménagères.

40 avenue H. Rochier 26110 NYONS

tel : 04 75 27 41 38 – e-mail : [e.morin@ecodomeo.com](mailto:e.morin@ecodomeo.com) - site : [www.ecodomeo.com](http://www.ecodomeo.com)

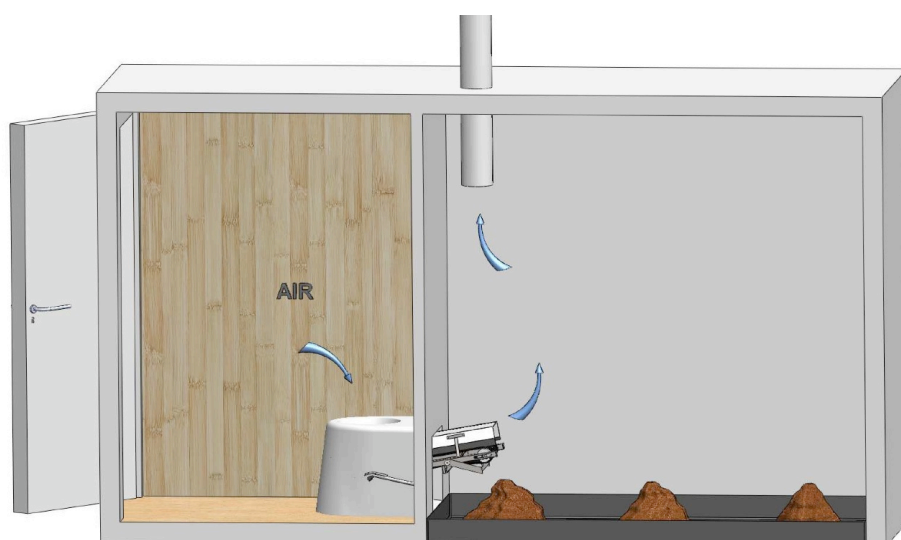
SARL au capital de 85 000 euros – Siret 51852778300014 – APE 2899B – TVA Intracom. : FR84518527783 - RCS Romans

Les fèces restent sur le tapis et commencent par être séchés par l'air circulant en permanence par les toilettes vers la pièce de compostage. Les fèces continuent de sécher sur le tas d'accumulation sous l'arrivée du tapis.



## 2- aire de compostage

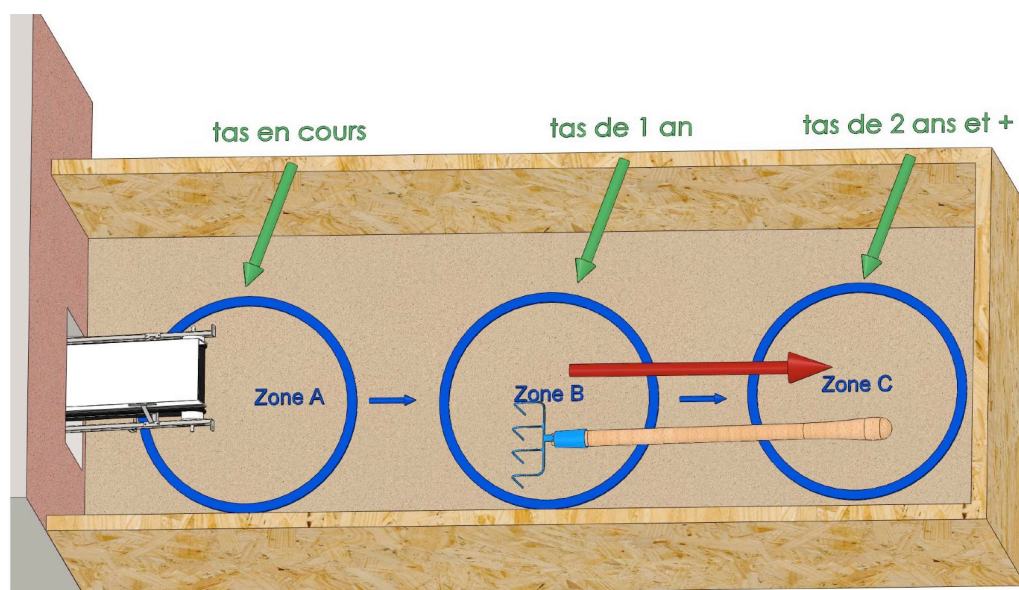
L'aire de compostage est une pièce fermée, étanche à l'air, à l'abri des intempéries avec une entrée par l'extérieur. Le sol est recouvert d'une bâche en plastique étanche et pérenne (PVC, PEHD, PP ou EPDM) remontant sur les murs afin d'éviter toute infiltration de liquide ou échange avec le sol.



Les fèces et les papiers toilettes sont transformés en compost directement dans cette pièce.

### 3- valorisation sans risque

La dimension de la pièce de compostage et les préconisations d'entretien permettent un compostage pendant minimum 2 années avant d'avoir à sortir le compost de la pièce de compostage.



L'introduction de lombrics dans les matières à composter permet d'accélérer la transformation des fèces en humus. Une première analyse a montré qu'après un lombricompostage de 6 mois, aucun germe pathogène n'est détecté dans le compost produit. Une seconde analyse sur un compost de 7 mois a révélé que le compost analysé était de qualité « maraîchère » selon la norme NFU 44-051. Avec les toilettes Ecodomeo, le volume de compost produit par lombricompostage est 5 fois plus faible que le volume de fèces initial. Le volume de compost produit est en moyenne de 15 litres par an et par personne, soit environ un sac de compost de jardinerie pour une famille de 4 personnes. L'utilisation de ce compost sur la parcelle de l'habitation est donc assez facile et sans risque sanitaire.

### 4- pas de nuisance

La pièce de compostage est ventilée par un conduit débouchant au dessus du faîtage du toit, comme pour le conduit d'un poêle à bois ou d'une cheminée. De cette façon, l'air extrait se diffuse dans l'atmosphère sans retomber vers le sol et évite la diffusion d'odeur dans le voisinage. Le compost n'a aucune odeur et ne peut générer de nuisance pour le voisinage au moment de son utilisation sur le terrain.

### 5- Références et antériorité

Cette technique de toilettes sèches est utilisée par Ecosphère Technologies en toilettes publiques depuis plus de 20 ans. Plus de 300 communes, communautés de communes et conseils généraux en ont acquis et plus de 95% fonctionnent encore aujourd'hui.

Des toilettes Ecodomeo sont installés depuis 5 ans et fonctionnent sans problème dans 17 départements.

40 avenue H. Rochier 26110 NYONS

tel : 04 75 27 41 38 – e-mail : [e.morin@ecodomeo.com](mailto:e.morin@ecodomeo.com) - site : [www.ecodomeo.com](http://www.ecodomeo.com)

SARL au capital de 85 000 euros – Siret 51852778300014 – APE 2899B – TVA Intracom. : FR84518527783 - RCS Romans